



Les solutions de logements

Etudiants internationaux

ANNECY

Les solutions de logements



Bienvenue à l'Université Savoie Mont-Blanc

Ce guide vous présente les principales solutions d'hébergement pour les étudiants sur notre territoire.

Pour les étudiants en échange :

Attention, la procédure de demande de logement se fait uniquement via le formulaire MoveOn.

Pour les étudiants freemovers (hors échanges) :

Merci de suivre les procédures précisées pour chaque type d'hébergement.

SOMMAIRE

> Présentation des différentes solutions d'hébergement étudiant, p3

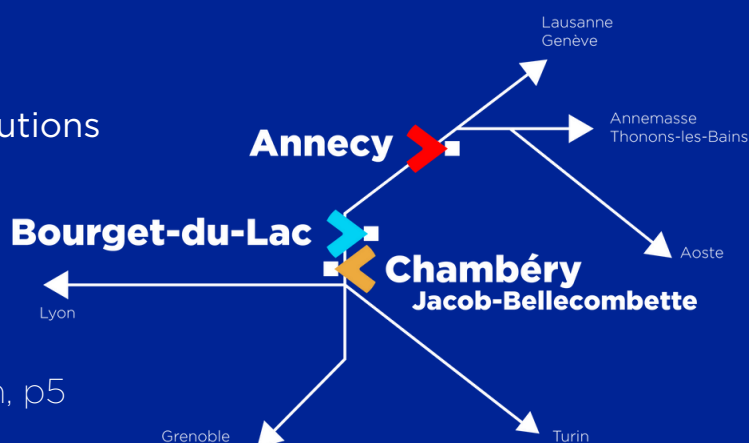
> Annecy

- Résidences publiques, p4
- Résidences privées, p4-5
- Logements privés et cohabitation, p5

> Autres solutions, p6

- Foyer jeunes travailleurs
- Autres sites internet utiles

> Informations complémentaire, p7



Les solutions de logements



Bienvenue à l'Université Savoie Mont-Blanc

En France, contrairement à d'autres pays, les universités ne possèdent pas de résidences universitaires. Les étudiants sont généralement logés dans des résidences étudiantes publiques ou privées.

Quelles différences entre les résidences publiques et privées ?

Résidences étudiantes publiques (CROUS)

Les résidences publiques sont gérées par l'organisme national du CROUS.

Le nombre de places est très limité.

Attention : elles n'accueillent les étudiants que jusqu'à 28 ans (sauf en été).

Comment en faire la demande :

- Créer un compte sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>
- Contacter le CROUS, à l'adresse suivante pour obtenir un dossier de demande : logement.crous-smb@crous-grenoble.fr

Pour les arrivées en début d'année scolaire (septembre) :

- **Retourner le dossier complet avant le 15 juin**

Réponse à partir de mi-juillet !

Résidences étudiantes privées

Les résidences privées sont gérées par des entreprises privées.

Ces résidences proposent généralement des studios individuels très confortables et plus haut de gamme que les résidences publiques.

Comment en faire la demande :

Remplir le dossier en ligne sur le site web de la résidence.

Réponse sous 1 ou 2 semaines

Une demande dans une résidence étudiante publique ou privée ne vous garantit pas l'attribution d'un logement.



VISA: Pour obtenir votre attestation d'hébergement, il faut que votre réservation soit confirmée, attention aux délais de réponse des résidences !

Les solutions de logements



Anancy - Les résidences étudiantes publiques du CROUS

Les résidences publiques proposent généralement des chambres individuelles avec cuisine commune.

Pour plus d'informations sur ces résidences, vous pouvez consulter le site du CROUS :
<https://www.crous-grenoble.fr/se-loger/liste-de-nos-logements/>

Tom Morel :

12, chemin de Bellevue – 74940 Anancy-le-Vieux
+ 33 (0)4.57.36.00.50 – Email : residence.anancy@crous-grenoble.fr
<https://www.crous-grenoble.fr/logement/residence-tom-morel/>

Simone Veil :

2, chemin de Bellevue – 74940 Anancy-le-Vieux
+ 33 (0)4.57.36.00.49 – Email : residence.anancy@crous-grenoble.fr
<https://www.crous-grenoble.fr/logement/residence-simone-veil/>

Anancy - Les résidences étudiantes privées

Bernard Chevron (ex-Evires) :

3, rue des Martyrs – 74940 Anancy-le-Vieux
+ 33 (0)4.50.23.02.33 – Email : residencechevron@ideis.fr
<https://www.residence-chevron.ideis.fr>

Pré Saint Jean :

11, chemin du Bray – 74940 Anancy-le-Vieux
+ 33 (0)4.50.66.36.81 – Email : residence.presaintjean@wanadoo.fr
<https://www.presaintjean.com/>

Louis Armand :

3, allée de Broglie – 74940 Anancy-le-Vieux
+ 33 (0)4.50.69.42.26 – Email : logement.savoie-haute-savoie@adoma.fr /
<https://www.adoma.cdc-habitat.fr/adoma/Loger-chez-Adoma/Je-cherche-un-logement/p-653-Residence-etudiante-Villa-Louis-Armand-a-Anancy-le-Vieux-74-.htm>

Les solutions de logements



Annecy - Les résidences étudiantes privées

- Airbel :**
4, rue du Bel Air – 74000 Annecy
+ 33 (0)7.86.09.34.68 – Email : info@residence-airbel.com
<https://www.residence-airbel.com/>
- Jean Monnet :**
2, rue Jacqueline Auriol – 74940 Annecy-le-Vieux
+ 33 (0)4.50.23.98.00 – Email : contact@residencejeanmonnet.fr
<https://residencejeanmonnet.fr/>
- Les Marquisats :**
52, rue des Marquisats – CS 50046 – 74002 Annecy Cedex
+ 33 (0)4.50.10.13.00 – Email: resa@les-marquisats.com
<http://les-marquisats.com/>
- Zenitudes Hôtel-Résidences :**
16, rue du Champ de la Taillée – 74600 Seynod
+ 33 (0)4.50.05.87.00 – Email: annecy@zenitude-groupe.com
https://www.zenitude-hotel-residences.com/fr_FR/espace-etudiant/annecy-les-hauts-d-annecy
- Résidence Les Estudines Pont Neuf :**
8, rue du Rond Point – 74960 Cran Gevrier
+ 33 (0)9 69 39 08 98 /+ 33 (0)4.50.45.59.52 – Email :
centralereservation@estudines.com / annecy.pontneuf@estudines.com
<https://www.estudines.com/residence-logement-etudiant-crangevrier-33-167.html>

Logements privés et cohabitation

Logements étudiants Annecy :
<https://www.logement-etudiant-annecy.fr/>

Cohabitation :
<https://regiecoupdepouce.com/je-cherche-une-chambre/> ;
<https://www.colibree.fr/>

Les solutions de logements



Annecy - Les foyers jeunes travailleurs

- 📍 **La Mélitte** : 2, allée des Abeilles - 74490 Annecy-le-Vieux
+ 33 (0)4.50.02.05.39 / 06.23.94.27.93 – Email : lamelitte@aates.org
<https://aates.org/logements/la-melitte/>
- 📍 **La Tournette** : 1, avenue du Rhône - 74000 Annecy
+ 33 (0)4.50.45.34.81 – Email : accueil@residence-latournette.fr
http://residence-latournette.fr/?page_id=60
- 📍 **Le Novel** : 26, chemin du Maquis - 74000 Annecy
+ 33 (0)4.50.23.02.89 – Email : fjtromainsnovel@wanadoo.fr
<https://fjtromainsnovel.fr/fjt-novel/>
- 📍 **Les Romains** : 7, avenue des Iles - 74000 Annecy
+ 33 (0)4.50.57.18.56 – Email : fjtromainsnovel@wanadoo.fr
<https://fjtromainsnovel.fr/fjt-romains/>

Sites internet utiles

Bureau Information Jeunesse - Centre Bonlieu :

1, rue Jean Jaurès - 74000 Annecy
+ 33 (0)4.50.33.87.40 – Email: infojeunes@annecy.fr
<https://www.logement-etudiant-annecy.fr/>

ADIL 74 : questions sur les droits et devoirs du locataire en Haute-Savoie

4 avenue de Chambéry - 74000 Annecy
+ 33 (0)4.50.45.79.72 – Email : contact@pls.adil74.org
<http://www.adil74.org/>

Autres sites web :

<https://www.leboncoin.fr/> ; <http://www.petites-annonces.fr/> ; <https://www.appartager.com/> ;
<https://www.immojeune.com/logement-etudiant/annecy-74.html> ;
<https://www.locservice.fr/haute-savoie-74/location-particulier-annecy.html>

Les solutions de logements



Attention au premier mois

- Lorsque vous louez une chambre/un studio/un appartement, le propriétaire va vous demander de **payer une caution (environ un mois de loyer)** qu'il vous redonnera à la fin de votre séjour si vous rendez votre logement en bon état. C'est une sorte de garantie.
- Quel que soit votre logement, **une assurance habitation est obligatoire** et sera exigée par le propriétaire de votre logement. Elle sert à assurer votre logement en cas d'incendie, d'explosion, de dégât des eaux... Son prix est compris entre 30 et 100 € par an selon les assurances. Vous pouvez souscrire une assurance habitation auprès d'une banque ou d'une société d'assurance.
- Pour louer un logement en France, le propriétaire ou le bailleur demande **une garantie** pour éviter les loyers impayés. Il est d'usage de demander à un parent en France de se porter garant pour le locataire. Si vous n'avez pas de famille/amis en France, mais qu'une garantie financière est exigée pour que vous puissiez louer votre logement, une solution de remplacement gratuite **VISALE**ée VISALE a été mise en place (<https://www.visale.fr/visale-pour-les-locataires/avantages/>). Via ce dispositif, c'est l'Etat français qui se porte garant.
- Pensez à ajouter pour certains logements : les frais d'ouverture de compteurs pour l'électricité, l'eau, le gaz, Internet...

Aides au logement

Ce sont des **aides financières** qui permettent aux locataires d'un logement en France de diminuer le coût de leur loyer (sauf le premier mois).

L'attribution des aides au logement dépend du type de logement occupé et de la situation personnelle de l'étudiant.

Pour évaluer le montant : www.caf.fr

La demande d'aide se fait en ligne :
<https://www.caf.fr/allocataires/>

Vous devrez fournir les documents suivants :

- l'attestation de loyer remplie par le propriétaire,
- un relevé d'identité bancaire (RIB), car cette aide ne peut vous être versée que si vous possédez un compte en banque en France,
- extrait d'acte de naissance (traduction certifiée),
- si vous venez d'un pays de l'Espace Economique Européen : Carte nationale d'identité OU livret de famille OU passeport OU titre de séjour,
- si vous venez d'un pays hors Espace Economique Européen : titre de séjour en cours de validité.

Il est préférable de faire traduire vos documents administratifs dans votre pays : cela vous coûtera moins cher !